



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Procès-Verbal Assemblée Générale extraordinaire du 05/12/20

Bachar KOUATLY, Président de la FFE, accueille les membres de l'Assemblée Générale organisée exceptionnellement par visio-conférence en raison du contexte sanitaire.

Il est rappelé que lors d'une précédente assemblée générale en date du 31 octobre 2020, **le Comité Directeur a proposé à l'Assemblée Générale de proroger son mandat jusqu'au 3 avril 2020, date des prochaines élections fédérales, et ce conformément aux dispositions du décret 2020-896 du 22 juillet 2020.**

Le quorum statutaire n'ayant pas été atteint lors de cette précédente assemblée, **celle-ci est à nouveau convoquée pour voter cette proposition, sans condition de quorum cette fois.**

Bachar KOUATLY donne lecture d'une déclaration préalable :

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Merci à toutes et à tous pour votre présence ce samedi matin 5 décembre.

Aujourd'hui, l'ordre du jour porte sur une seule question : souhaitez-vous proroger le mandat du comité directeur jusqu'au 3 avril ? Si cela est le cas comme je m'y étais engagé devant vous le 31 octobre dernier je démissionnerai le 9 décembre prochain lors du comité directeur.

Après vous avoir dit publiquement mon intention de démissionner à l'issue de mon mandat j'ai proposé une solution statutaire qui permettrait à la FFE de gérer l'intérim avec des bénévoles pour un coût zéro, et je remercie le ministère des sports que j'ai eu hier d'être présent aujourd'hui parmi nous.

Je rappelle à tous qu'il ne s'agit pas d'une élection aujourd'hui puisque celle-ci aura lieu le 3 avril 2021 en vertu des dispositions du 22 juillet permettant aux fédérations de proroger leurs mandats jusqu'au 30 avril 2021.

La continuité de service aux clubs et à nos licenciés exige un minimum de responsabilité c'est ce que j'ai fait en proposant un calendrier clair et précis depuis début novembre à tous lors de vidéos et de courriers adressés à tous les présidents de clubs.

La responsabilité, c'est aussi une transparence que je vous dois. Ainsi, le 28 novembre dernier nous avons réuni un comité directeur afin de préparer un intérim permettant à la FFE de fonctionner sans interruption de service. Johanna Basti qui était vice-présidente a démissionné et c'est Yves Marek qui est un passionné de notre discipline qui l'a remplacé suite à un vote du comité directeur. Je remercie Yves qui est un homme de grand talent, haut fonctionnaire et serviteur de l'état dans l'âme d'avoir accepté cette mission d'intérim jusqu'au 3 avril à titre bénévole. Je rappelle à tous qu'il était sur une liste concurrente en 2016 et que le 3 avril prochain il ne sera sur aucune liste ce qui garantit une neutralité de bon aloi dans les mois qui viennent. Le 9 décembre prochain, je réunirai le dernier comité directeur de mon mandat et passerai le relais au vice-président Yves Marek si vous décidez de proroger le mandat du comité directeur.

Pourquoi proroger le mandat du Comité Directeur ? Pour plusieurs raisons de bon sens.
Premièrement, s'il n'y a plus de comité directeur, je déposerai dès lundi matin 7 décembre une requête judiciaire auprès du tribunal afin qu'un juge nomme un administrateur judiciaire.
Ceci peut se faire rapidement c'est à dire quelques jours au minimum comme prendre un peu plus de temps et dans ce cas il n'y aura plus de mandataire afin d'expédier les affaires courantes.
Je rappelle à tous que le comité directeur est le seul organe habilité à prendre des décisions concernant les changements de calendrier qui semblent inévitables au regard d'une situation sanitaire qui évolue en permanence dans un sens ou dans l'autre. Et, c'est ce calendrier qui conditionne nos compétitions sportives.
Les commissions et les salariés ne sont pas habilités à remplacer les élus qui portent la responsabilité juridique et pénale.

Les relations institutionnelles avec le ministère de tutelle et l'Agence du Sport qui sont nécessaires afin de faire avancer tous nos dossiers seront de facto interrompues pendant 4 mois car ce n'est pas un administrateur qui pourra le faire et ceux qui disent le contraire soit nous prennent pour des benêts soit nous racontent des bobards.

Par ailleurs, les soucis financiers à affronter que je vous ai exposés en toute transparence le jeudi 26 novembre lors d'une vidéo qui se trouve sur le site de la FFE s'aggraveront. Un administrateur qui n'aurait qu'à signer quelques papiers et payer les 5 salaires c'est à dire gérer les affaires courantes pourrait peut-être se contenter de seulement 16000 euros hors taxe c'est à dire de 19200 € TTC !

Par contre, il est trompeur de ne pas avoir indiqué le temps qu'il faudra passer pour la clôture des comptes ce que nous faisons chaque année avec notre trésorier et trésorier adjoint et qui nous prend des dizaines d'heures qui ne sont pas facturées actuellement puisque les 3 fonctions sont bénévoles. L'administrateur n'est pas bénévole et ne connaissant pas la spécificité de notre activité il devra passer avec son comptable et ses collaborateurs le temps nécessaire afin de clôturer les comptes. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué 40 à 50 k€ qui est le chiffre qui se rapproche le plus de la réalité.

Par ailleurs, j'ai trouvé léger pour le moins d'affirmer que nous avons un chiffre d'affaire de 2 millions d'euros. C'est une affirmation qui n'est pas précise. D'abord le chiffre annoncé est supposé être celui de 2019 et nous avons déjà présenté un prévisionnel d'au minimum -100 K€ pour 2021. Il est clair aussi qu'en 2020 notre chiffre sera aussi amputé.

Deuxièmement le PGE prêt avec garantie de l'état que j'ai demandé dès le début de la crise sanitaire s'élève à 340k€. Ceci correspond à la tranche maximum à laquelle nous avons droit. Ce qui veut dire que notre budget hors flux entrants et sortants est de 1,36 k€.

Comment peut-on réfléchir en ce moment à une dépense qui aggravera de facto notre déficit qui n'apportera rien à la FFE ?

C'est à mon avis totalement irresponsable. Il aurait été responsable pour ceux qui soutiennent cette option de dire qu'ils paieraient le montant de leurs propres deniers afin de protéger la FFE. Peut-être est-ce trop altruiste ? Et croire que 19200 euros à minima ce n'est pas grand-chose montre une légèreté dans la gestion de la FFE.

Je rappelle quand même qu'en ne me versant pas d'indemnités lors des 4 dernières années consacrées à plein temps à la FFE j'ai permis de faire économiser plus de 50000 euros par an à la FFE c'est à dire plus de 200 k€ par rapport aux années antérieures où les Présidents de la FFE étaient indemnisés !

La 2ème proposition d'administrateur interne proposée par M. RELANGE n'est tout simplement pas statutaire et Maître Rabbé expliquera pourquoi.

Par ailleurs je rappelle que le comité directeur est composé actuellement de membres de sensibilités différentes et qu'il n'aura pas à statuer sur autre chose que du calendrier ou des choses règlementaires etc... Il ne prendra aucune décision politique importante.

J'avais proposé aux 2 autres têtes de liste le 5 novembre de rejoindre le comité directeur afin d'observer les travaux. Ceci permettait de respecter les statuts et de régler politiquement cette transition et en rassurant sur la parfaite neutralité du processus électoral à venir.

Je suis heureux de la même position claire d'Yves Marek.

Je souhaite terminer sur une note positive et optimiste en remerciant tous les clubs et leurs bénévoles pour tous ce que vous faites en permanence et contribuez à ce que notre fédération puisse continuer à avancer.

Je tiens aussi à remercier tous nos salariés qui comptent 3 femmes sur 5 !

Ces femmes qui ont donné le maximum que ce soit Jocelyne Wolfangel, Johanna Basti et Mathilde Choisy qui ont abattu un travail considérable au service des clubs.

Mathilde CHOISY, Directrice Générale, présente le budget prévisionnel 2021.

Le déficit minimum présenté est de 101 000 € hors coût de l'administrateur judiciaire. Et, de 191 000 € si les différents Championnats de France ne se tenaient pas.

Didier FRETTEL rappelle que la majorité nécessaire à l'adoption de la proposition à l'ordre du jour est une majorité qualifiée. Il demande que soit ajouté à l'ordre du jour la proposition

Miguel CALIN dénonce le fait qu'une personne non identifiée l'ait contacté par téléphone pour lui rappeler la tenue de l'Assemblée Générale.

Alain KOCH expose des arguments pour et contre la proposition.

Bachar KOUATLY met en avant les éléments positifs du bilan du Comité Directeur quant aux résultats dégagés en 2019 (+ 50 000 €) et l'augmentation des fonds propres (+ 63 000 € fin 2019, contre - 99 000 € fin 2015), il rappelle son absence de rémunération qui a engendrée une économie sur 4 ans de plus de 200 000 €. Il rappelle aussi qu'il a refusé toute forme de clientélisme.

David ROS, Secrétaire Général, rappelle que la seule question posée à l'Assemblée Générale est de savoir s'il est d'accord pour proroger le mandat. Il rappelle également que Bachar KOUATLY s'est engagé à démissionner en cas de prorogation et qu'Yves MAREK, récemment désigné Vice-Président, assurera ses fonctions jusqu'aux élections.

Laurent RABBÉ, avocat de la Fédération, confirme qu'à cette date il n'y a pas de solution statutaire autre que la prorogation qui puisse être adoptée. La proposition d'administrateur interne évoquée par M RELANGE n'est pas statutaire. Nous sommes dans un vide juridique et, en tant que conseil de la FFE, je ne peux suivre cette suggestion.

Stéphane LABORDE renouvelle les réserves qu'il avait exposé lors de la précédente assemblée générale sur l'intégrité du vote en raison du traitement de ces votes par un tiers unique.

François BRESSY exprime son opposition à la prorogation. Il conteste l'utilisation faite du site internet FFE, la campagne d'appels et la campagne par SMS.

Patrick LIMBOS en charge des partenariats financiers et du mécénat, considère qu'il est vital pour la fédération de pouvoir trouver de nouveaux mécènes et que cela sera très difficile en cas de vacance du pouvoir à la tête de la FFE.

Yves MAREK, Vice-Président de la Fédération, indique qu'il n'était pas d'accord pour reporter l'élection prévue le 5 décembre 2020. Il annonce que sa priorité sera de changer d'avocat et de le remplacer par un autre de son choix.

Jean-Claude MOINGT exprime son espoir en des jours meilleurs qu'il aurait souhaité être pris en compte dans le budget prévisionnel. Il insiste sur le rôle de contrôle du Comité Directeur. Il juge que les membres de ce dernier n'ont pas satisfait à cette mission à de multiples reprises et que par conséquent il n'est pas favorable à la prorogation.

Joël GAUTIER rappelle que la prorogation nécessite une majorité qualifiée. Il reproche à Bachar KOUATLY de ne pas avoir fait en sorte qu'une solution interne autre que la prorogation soit recherchée quand c'était encore possible. Il lui reproche également de ne pas avoir annoncé sa démission en tant que membre du Comité Directeur.

Bachar KOUATLY insiste sur le fait qu'un éventuel administrateur va devoir faire un travail important compte-tenu de la clôture des comptes. Ce travail était pris en charge, bénévolement, tant par le Trésorier, que le Trésorier-adjoint que lui-même ce qui représente des dizaines d'heures que l'administrateur va facturer au minimum 350 € HT de l'heure. Il rappelle qu'il avait contacté les 2 autres candidats le 5/11, leur proposant une solution allant dans le sens de l'intérêt général. Cette solution était de nature à assurer une réelle continuité de service à tous les Clubs. La prorogation avec l'intérim assuré par Yves MAREK est la solution la plus pertinente. C'est une forme d'administration interne proposée en accord avec le décret ministériel du 22/07/20.

Jérôme VALENTI estime que le Président menace de chaos pour obtenir la prorogation. Il juge que la situation de la Ligue de la Réunion, placée en liquidation judiciaire pendant plusieurs années, est sans rapport avec la situation de la FFE qui n'a besoin que d'un administrateur provisoire pendant quatre mois.

Bachar KOUATLY avait déjà rappelé que Jean OLIVIER lors d'une réunion le 26/11/20 avec tous les Présidents de Club, avait regretté que la Ligue de La Réunion avait déjà dû payer 35 000 € à un administrateur.

Zhigang LI regrette que cette assemblée générale soit trop politisée. Il estime que la question ne porte que sur un choix de gestion pour les quatre mois à venir. Le choix de désigner un administrateur judiciaire aurait un coût qui n'est pas raisonnable.

Réza SALAMI exprime son sentiment d'être sali et insulté par certaines des interventions précédentes qui ont mis en cause les intentions des membres du Comité Directeur. Il établit un parallèle entre la situation de la FFE et des communes, dont les mandats des représentants ont été prorogés de plus de trois mois en raison de la crise sanitaire sans que cela ne suscite la moindre contestation. De même, les élections départementales et régionales ont été reportées sans aucune contestation. Il témoigne des efforts déployés par Bachar KOUATLY pour l'organisation du TOP 12 dans sa ville. Il souligne le succès et la qualité des événements organisés pendant leur mandat.

Éloi RELANGE pose la question de la représentation des clubs. Il cite plusieurs exemples de déni de démocratie, en particulier le fait que Bachar KOUATLY n'ait pas fait en sorte qu'un administrateur interne soit nommé.

Bachar KOUATLY : La réponse a déjà été formulée auparavant par Maitre RABBE.

Othone VIRAPHAN regrette que la discussion soit orientée uniquement pour descendre le Président actuel et que les énergies ne soient pas rassemblées dans des démarches positives.

Sophie LASNE réaffirme la souveraineté des clubs. Elle ne comprend pas dans ces conditions qu'une solution d'administration interne, qui fait semble-t-il relativement consensus, n'ait pas été recherchée.

Bachar KOUATLY : La réponse a déjà été formulée par Maitre RABBE.

Martine PLATRET regrette que le chat de l'application utilisée par la visio-conférence ne fonctionne pas. Elle demande au Président de préciser s'il restera le cas échéant membre du Comité Directeur.

Bachar KOUATLY répond qu'en cas de prorogation il démissionnera de ses fonctions de Président et de membre du Bureau Fédéral.

David SAVELLI regrette que les résultats de vote ne soient pas donnés immédiatement.

Jocelyn AZZEGAG demande qui va payer l'avocat pour le droit de réponse à l'article du Canard Enchaîné.

Bachar KOUATLY répond qu'il va réfléchir à cette question.

Yves GUILLERME communique sur les actions de son club dans le cadre du Téléthon.

Jean VAAST indique que dans le cas de la Ligue de la Réunion, il n'était pas question d'un administrateur provisoire mais d'un liquidateur ce qui fait une grosse différence. Il répond également à Réza SALAMI que la situation d'une association ne peut pas être comparée à celle d'une collectivité territoriale. Il demande s'il ne serait pas plus élégant pour Bachar KOUATLY de démissionner totalement de toutes ses fonctions, y inclus membre du Comité Directeur, jusqu'aux prochaines élections.

Bachar KOUATLY répond qu'il n'exclut pas cette hypothèse.

Frédéric LOYARTE fait état des projets positifs de l'équipe handisport de la FFE et demande à ce que tous s'unissent pour sauver leur passion commune mise à mal par la crise, dont personne n'est responsable.

Philippe BLOT prend acte de la réponse de Bachar KOUATLY suivant laquelle la Fédération n'est pas à l'initiative de la campagne d'appels téléphoniques en faveur de la prorogation.

Pascal LAZARRE, Secrétaire Général adjoint, dénonce le fait que le Comité Directeur soit suspecté de tous les maux, alors que les bons résultats pourraient faire l'objet d'une liste à la Prévert. Je partage le point de vue de Reza SALAMI, c'est insupportable d'être sali et insulté par des imposteurs.

Matthieu VIEIRA souhaiterait savoir comment les personnes ayant mené la campagne téléphonique ont pu avoir accès aux numéros de téléphone des clubs. Il affirme que l'une des personnes qui ont appelé est lié au Lyon Olympique Echecs.

Bachar KOUATLY, renvoie à sa réponse déjà faite à ce sujet.

Bachar KOUATLY donne lecture du résultat des votes enregistrés (joint en annexe).

Vote : Pour 672, **Contre** 755, Abstention 41

La proposition est rejetée.

Le Président remercie l'Assemblée Générale qui est clôturée à 13h00.

Le Président de la FFE.

Le Secrétaire Général adjoint

Bachar Kouatly

Pascal Lazarre

